



Assemblée générale

Samedi 3 mai 2025

09h00 à 11h15

Salle del Castillo, Vevey

Procès-verbal

1. Souhais de bienvenue et désignation des scrutateurs

Le président Yves de Gunten ouvre la séance à 09h00 et adresse un message de bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de M. Benoît Gaillard, Président du Conseil d'administration de CGN SA, de M. Vincent Pellissier, nouveau Directeur général de la CGN, et des représentants des *Dampferfreunde Vierwaldstättersee*, soit M. Franzsepp Arnold, Président et M. Robert Horlacher, membre du comité. Il salue également la présence de M. Jacques Antenen, président de la Commission d'enquête mise en place suite à l'accident du *Simplon*, et du jeune Mathis, membre junior de l'ABVL.

Avant de passer à l'ordre du jour, un hommage est rendu par une minute de silence à M. Kurt Oesch, ancien président du Conseil d'administration de la CGN et membre fondateur de l'ABVL, qui nous a quitté en janvier. Il salue également la présence de son épouse, Mme Christine Oesch.

L'assemblée se poursuit avec la présentation de l'ordre du jour. Celui-ci ne suscitant pas de remarques, il sera suivi tel que figurant dans la convocation. Sur proposition du président, M. Giovanni Nolfo et M. Bertrand Francey sont désignés comme scrutateurs.

2. Rapport des présidents

Le président explicite le fait qu'il s'agit du rapport « des » présidents car Maurice Decoppet a assumé cette fonction durant près de neuf mois en 2024 avant la reprise de la présidence par Yves de Gunten.

Maurice Decoppet donne donc lecture de la première partie du rapport et Yves de Gunten reprend la suite du rapport.

3. Rapport du trésorier, comptes 2024 et rapport de l'organe de révision

M. Jean-Xavier Gersbach, trésorier, présente son rapport.

Les comptes dégagent à l'issue de l'exercice 2024, un bénéfice d'exploitation de CHF 1'490'817, soit un total de charges de CHF 878'090 et un total des revenus de CHF 2'368 907.

Le total du bilan se monte lui à CHF 4'456 814.

M. Patrick Monney de la Fiduciaire CF Révision SA, réviseur de l'ABVL, donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision, invitant l'assemblée à adopter les comptes 2024 tout en félicitant le trésorier pour leur parfaite tenue.

4. Approbation des rapports

Le président ouvre la discussion. Pas de remarques particulières de l'assemblée.

Les membres de l'assemblée approuvent à la suite, et à l'unanimité, le rapport du président, le rapport du trésorier et les comptes 2024.

5. Décharge du comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité des membres présents.

6. Informations de la Fondation Pro Vapore

Yves de Siebenthal rappelle à l'assemblée que la fondation fût créée en 2006, par la nécessité d'avoir une adresse à Genève pour recevoir un don très important d'une grande fondation.

En 2012, l'ABVL par le biais de sa Fondation Pro Vapore est devenue dépositaire de 22,3% des actions de la CGN. L'activité de la fondation est toujours limitée à ses activités statutaires, lui permettant de voter à l'Assemblée générale de la CGN. Deux faits à souligner : en 2024, la hausse des taux d'intérêts a permis à la fondation de financer son propre fonctionnement administratif sans avoir recours à un appui de l'ABVL. Le Conseil annuel s'est tenu au mois d'avril en ouvrant un dossier destiné à définir le profil de la personne qui va succéder à la présidence de Pro Vapore dès 2026.

7. Objectifs et activités 2025

Le président rappelle que l'activité principale de l'ABVL est la recherche de fonds et que le trésorier présentera par la suite le budget 2025. Il évoque les campagnes de recherche de fonds 2025 dont les objectifs sont de récolter les fonds nécessaires pour les divers projets en cours, principalement pour le « Simplon », la poursuite de l'opération complexe du remplacement des roues à aubes et enfin l'étude sur la propulsion visant à diminuer les émissions polluantes. L'ABVL a également assuré une participation importante aux coûts de remise à niveau du « Savoie » que les visiteurs présents aux portes ouvertes CGN ont aperçu dans le bassin de radoub.

Il mentionne la première campagne de l'année qui a été l'ajout d'un simple bulletin de versement dans les lettres d'attestation de dons et qui a rapporté une somme brute d'environ CHF 100K.

La deuxième campagne adressée aux donateurs avec comme objectif la rénovation du « Simplon », soit environ 19'000 enveloppes, est en cours. Un tout-ménage, normalement habituel à la période de la Parade navale, annulée cette année, sera adressé avant fin mai à quelque 180'000 exemplaires.

Enfin, l'envoi d'un dépliant simplifié remplaçant l'horaire NaviPlan ainsi qu'un bulletin de souscription à prix préférentiel pour le livre « La navigation du Léman, une histoire » du Dr Jürg Meister sera dans les boîtes aux lettres avant la saison d'été.

Les 2 dernières campagnes auront lieu comme d'habitude à la rentrée des vacances d'été et au début décembre. De plus, à l'initiative de la responsable de la communication de l'ABVL, une refonte du site internet de l'association est en cours, ce qui permettra de faciliter la communication aux membres et donateurs et de cibler d'autres donateurs potentiels par le biais du développement du digital.

Quant aux activités associatives, après les croisières fondues du 28 février à Lausanne et du 14 mars à Genève, les membres ABVL ont bénéficié d'un rabais sur les croisières du 18 avril dernier. Il est également prévu de marquer comme d'habitude le début de la saison d'été samedi 28 juin.

Dimanche soir 31 août, une croisière-repas entre Lausanne-Yvoire et retour sur « La Suisse » sera proposée.

L'ABVL a tenu un stand lors du weekend des portes ouvertes de la CGN les 12 et 13 avril derniers. Elle sera présente dans le cadre de la manifestation *FestiLéman* qui se tiendra à Evian les 7 et 8 juin prochains en y tenant un stand. Concernant les horaires, il est actuellement difficile de faire des prévisions précises, raison pour laquelle le fameux Naviplan n'a pas pu être publié selon la formule habituelle. L'ABVL s'engage activement pour maintenir les meilleurs horaires possibles et surtout elle espère qu'on pourra éviter la répétition de l'épisode malheureux de la suppression de la desserte des débarcadères de Lavaux pendant les mois de printemps. Pour les détails, l'assemblée est invitée à consulter le site CGN ainsi que l'OGS publié sur le site de l'ABVL.

8. Présentation du budget 2025, avec fixation des cotisations 2026

Le budget est présenté à l'Assemblée et ne suscite pas de commentaires ou de questions.

L'assemblée approuve à l'unanimité le maintien des cotisations pour l'année 2026, soit :

CHF/€ 30.- pour les membres « individuel »

CHF/€ 50.- pour les membres « couple »

CHF/€ 100.- pour les membres « collectif »

CHF/€ 1'000.- pour les membres « à vie individuel »

CHF/€ 2'000.- pour les membres « à vie couple »

CHF/€ 5'000.- pour les membres « à vie collectif » (durée de 30 ans)

CHF/€ 20.- pour les membres « junior » (6-16 ans)

9. Election du comité

Yves de Gunten introduit ce point par un discours de remerciements à l'intention du président sortant Maurice Decoppet. Il propose à l'assemblée de l'élire comme Président d'honneur ce qui est accepté à l'unanimité avec les applaudissements nourris de l'assemblée.

M. Franzsepp Arnold, président des *Dampferfreunde Vierwaldstättersee* prend ensuite la parole pour remercier Maurice Decoppet pour son engagement en faveur de la flotte Belle Epoque et pour les excellentes relations entretenues avec les collègues alémaniques.

Yves de Gunten poursuit ce point de l'ordre du jour en informant que l'ensemble du comité actuel se représente, à savoir :

Membres : Sébastien Buet, Cédric Ballenegger, Yves de Gunten, Yves de Siebenthal (Vice-président), , Christian Colquhoun (Secrétaire), Jean-Xavier Gersbach (trésorier), Carole Hosp, Antoine Jaquenoud, Jean-François Kung, Jean Jacques Schwaab, Olivier de Watteville.

M. Laurent Chenu, maintient son rôle d'invité permanent du comité.

Aucune autre candidature n'étant présentée par un membre présent dans l'assemblée ou ayant été enregistrée préalablement, le président passe au vote. Le comité est reconduit à l'unanimité.

10. Election du président

M. Yves de Gunten, qui siège au comité depuis 2012, nommé vice-président en 2023 et président depuis avril 2024 est reproposé à la présidence.

Aucune autre proposition n'étant présentée par un membre présent ou ayant été enregistrée préalablement à l'assemblée générale, le vice-président passe au vote.

M. Yves de Gunten est ainsi réélu à l'unanimité par applaudissements.

11. Propositions individuelles et divers

M. Benoît Gaillard, Président du Conseil d'administration de CGN SA prend la parole pour féliciter le comité et son président pour l'excellente tenue des affaires et l'excellent fonctionnement de l'association.

Il mentionne que sans l'ABVL nous ne serions pas là où l'on en est aujourd'hui. Il n'y aurait pas l'objectif dans la stratégie d'entreprise de la CGN de remettre en fonction l'ensemble de la flotte BE à terme et il n'y aurait pas de consensus politique, social, culturel, transcantonal, transnational, lémanique, national et international comme il existe aujourd'hui, au service de l'idée qu'il faut maintenir, entretenir la flotte Belle Epoque et la faire naviguer.

Il introduit ensuite M. Vincent Pellissier, nouveau Directeur général de la CGN qui adresse lui-même quelques mots à l'assemblée. Conscient qu'il arrive à un moment de crise, il relève que les bateaux Belle Epoque ont un siècle, la durée de vie que les ingénieurs d'alors planifiaient normalement dans leur dimensionnement et que nous sommes aujourd'hui vraiment dans un momentum particulier, la question étant comment allons-nous nous projeter vers le siècle suivant. La problématique de n'avoir qu'un seul bassin de radoub pour tous les bateaux est en outre un des problèmes importants qu'il faudra résoudre dans les années à venir.

Il relève la complémentarité entre la flotte moderne et la flotte Belle Epoque et le fait que ceci est un atout. Il mentionne l'importance des investissements futurs qui se monteront à des centaines de millions de francs et relève la responsabilité de faire perdurer, survivre et vivre la plus belle flotte Belle Epoque du monde.

Intervention

Jean-François Fornay : émet des critiques par rapport à la CGN et l'incident du « Simplon » qu'il qualifie d'impardonnable pour des marins. Il mentionne également le souhait d'allonger la saison de navigation.

Il se réjouit enfin de l'arrivée du nouveau directeur général.

14. Exposé sur le « Simplon »

Par MM. Jacques Antenen, Président de la commission d'enquête et Maurice Decoppet, président de CGN Belle Epoque SA et président honoraire de l'ABVL

Jean Jacques Schwaab, membre du comité de l'ABVL introduit l'exposé et mentionne que le comité de l'ABVL a souhaité que l'on puisse faire le point lors de cette assemblée générale, répondre aux nombreuses questions mais aussi se tourner vers l'avenir, raison pour laquelle il a été demandé à M. Antenen de venir présenter brièvement les éléments essentiels du rapport de sa commission d'enquête.

En introduction, M. Antenen, tient à souligner que les experts mandatés ont agi en toute indépendance et avec toute la compétence possible. Ce rapport est le fruit d'un travail considérable avec 4 à 5 mois de durée d'expertise.

Il n'y a eu aucune volonté de la CGN d'influencer sur le rapport ni d'amender ou d'édulcorer certains points. Les experts ont émis 18 recommandations en plus des constats relatifs à la responsabilité de certaines personnes suite à la reconstitution des événements minute par minute.

Les experts n'ont pas recommandé de sanctions individuelles, elles sont le seul fait et de la seule responsabilité de la CGN.

Jean Jacques Schwaab remercie M. Antenen et précise que le rapport complet peut être téléchargé à partir du site internet de la CGN. Il passe la parole à Maurice Decoppet, Président de CGN Belle Epoque SA.

Maurice Decoppet rappelle tout d'abord les dates clés suite à l'incident du « Simplon » :

24 avril 2024 : première démarche de CGN BE SA, demandant à CGN SA:

De lancer les investigations techniques qui permettront d'évaluer les variantes de réparation, voire la restauration complète du bateau et d'en estimer les coûts. CGN Belle Epoque SA sera en charge de trouver le financement des futurs travaux permettant leur lancement puis la remise en service du « Simplon » dans les meilleurs délais possibles.

27 avril et 27 juin 2024 : deux résolutions sont adoptées à l'unanimité par les membres de l'ABVL réunis en assemblée générale, puis par les actionnaires de la CGN, lors de leur propre assemblée générale, l'ABVL demandant formellement à la CGN de considérer la réparation ou la restauration complète, puis la remise en service du « Simplon » comme une priorité absolue.

22 août 2024 : CGN BE SA et le Groupe CGN SA prennent connaissance de l'expertise sur l'évaluation des dégâts et les variantes d'une simple rénovation ou d'une restauration complète (coûts, risques) et optent pour la restauration complète.

26 septembre, 1^{er} octobre et décembre 2024 : l'ABVL intervient à nouveau en proposant à la CGN de financer le lancement de l'avant-projet « Simplon » sur deux ans en facilitant ainsi le démarrage.

En parallèle, elle finance une étude de 2024 à 2026 destinée à la recherche de solutions pour limiter les rejets de gaz à effet de serre et d'autres substances polluantes dans l'atmosphère.

En décembre, l'ABVL lance la première campagne de recherche de fonds pour le « Simplon ».

12 février et 9 mars 2025 : CGN SA lance le démarrage de la restauration complète du « Simplon » et le Groupe CGN SA adopte le projet de plan stratégique 2025-2040, dans lequel le bateau figure en bonne place. Le plan est transmis pour consultation aux actionnaires majoritaires de la Compagnie.

Maurice Decoppet revient enfin sur l'historique des restaurations complètes des bateaux Belle Epoque et ce qui est prévu pour la restauration complète du « Simplon » sur la base des plans de l'APL, plans réalisés par M. Nicolas Dupasquier.

Questions

Jean-François Burkhalter : félicite M. Antenen pour la qualité du rapport qui ne prête pas à polémique. Cependant il demande à M. Gaillard comment peut-il encore rester au Conseil d'administration ?

Dominique Brand : quels sont l'attitude et la contribution des assurances ?

M. Decoppet répond qu'elles participent à hauteur de 1,5 millions (estimation du dégât brut).

Jean Jacques Schwaab précise alors que la rénovation du bateau aurait de toute façon couté 25 millions car il était destiné à être complètement rénové selon un planning à l'horizon 2030.

Benoît Gaillard complète que le décompte définitif aura lieu une fois les travaux effectués et payés. Une petite marge de manœuvre à la hausse est possible. Il revient également sur la question de M. Burkhalter en se demandant ce qui serait arrivé si la totalité de la direction et du Conseil d'administration avait quitté ses fonctions en novembre 2024, et qu'il s'agit là d'une pesée d'intérêts entre partir ou construire la suite.

Yves de Siebenthal reprecise que le « Simplon » aurait de toute manière été arrêté en 2029 pour cause de vétusté et qu'il a été maintenu en état jusqu'à l'incident grâce aux membres et donateurs.

Eric Hintermann : il tenait à partager son émerveillement pour l'ABVL pour avoir réussi à sauver les bateaux et remercier tout ceux qui en sont responsables.

Yves de Gunten remercie les divers intervenants et communique encore quelques directives administratives sur la croisière d'été qui suit à bord de « La Suisse ».

La séance est levée à 11h15.

Le 3 mai 2025 :



Yves de Gunten
Président



Christian Colquhoun
Secrétaire